Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 509

Artikel: Le statut de la femme indigène : la polygamie en Afrique : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262783

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

23 OCTOBRE 1937 — GENEVE

E 1436

ouvement fémin

DIRECTION ET RÉDACTION Mne Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mile Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS ANNONCES

SUISSE... Fr. 5.— 11 cent, le mm.
ETRANGER . 8.— Largeur de la colonne : 70 mm.
Le numéro . . . 0.25 Réductions p. annonces répétées

ents partent du 1ª janvier. A partir de juillet, il est ements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de

.La femme suisse — bien qu'elle n'ait pas encore été déclarée, dans le domaine politique, l'égale de l'homme. lui est supérieure en bien des choses. La mère est l'âme de la famille; l'épouse, la conseillère naturelle de son mari; la fille, l'appui de ses parents. Et je n'oublie pas tant de vies féminines indépendantes qui s'épuisent chaque jour héroïquement dans le sacrifice et l'amour du prochain... MOTTA.

Président de la Confédération (Discours pour la « Semaine suisse »)

L'Assemblée de l'Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

(Bâle, 2 et 3 octobre 1937) II 1

La séance du dimanche matin a réuni un nombre remarquablement élevé d'auditeurs dans la salle du Chapitre de l'Evêché, ce qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant, les sujets des conférences annoncées, et les noms des spécialistes par les-quels ils devaient être traités ayant éveillé l'in-térêt dans des milieux très étendus. Ce n'est donc pas seulement devant des déléguées, mais aussi devant un nombreux public bâlois que le profes-seur J. Stahelin, directeur de l'Asile d'aliénés et de la Policlinique psychiatrique de l'Université de Bâle, et M. Schenk, rédacteur de la chronique des tribunaux des Basler Nachrichten, ont parlé des Dangers de la publicité donnée aux crimes et accidents

Selon le professeur Staehlin, le chroniqueur, par la façon dont il rapporte certains faits ou en passe certains sous silence, exerce une influence sur tout un public de lecteurs. L'expérience a prouvé que ce public court tout de suite à la rubrique Crimes et accidents, peut-être par besoin de sensation excitantes, peut-être aussi pour apporter de la variété dans le train-train de la vie journalière, ou encore pour s'identifier avec d'autres mentalités que la sienne. On a remarqué en outre que les crimes éveillent davantage son intérêt que les accidents, ce qui s'explique justement par ce besoin de sensations excitantes, et aussi par par la façon dont il rapporte certains faits ou en ce besoin de sensations excitantes, et aussi par Pinstinct ancestral de chasse, d'enlèvement d'une proie, qui s'apaise souvent intérieurement, mais qui se traduit aussi par des rêves d'héroïsme. d'actions grandioses que la vie quotidienne ne per met pas de réaliser. Si donc il est fait souvent mention de crimes dans la presse, c'est pour donner satisfaction à ces désirs inconscients du cœur humain. Mais malheureusement, les jour-naux, qui ont besoin d'un public étendu pour vivre, profitent de ces désirs pour flatter ces instincts du public en lui offrant cette pâture sous une forme qui corresponde à son appétit, en l'embellissant, en l'étalant, en l'amplifiant, afin en l'embellissant, en l'étalant, en l'amplithant, atin d'être certains d'être lus. Ceci n'est pas toujours reconnu par la presse, qui déclare souvent que cette rubrique n'a qu'un but d'information. Il est vrai, et il faut le constater avec joie, que notre presse suisse évite dans de nombreux cas des récits trop sensationnels, et se limite à cette tâche d'information, car il est évident que le public duit être pareit de certaine ricuses compa blic doit être averti de certains risques, comme de l'empoisonnement par certains gaz, ou de l'inflammabilité de certaines substances comme la benzine, de même que les dangers 'découlant de certains vices, comme l'alcoolime doivent être signalés et ont même ainsi une vertu éducative. signates et out meine anist une vertu educative. On comprend aussi qu'il soit indispensable de mettre en garde des jeunes filles trop naïves contre les risques d'escroïqueries au mariage, ou enfin qu'il soit nécessaire de mentionner avec tact les attentats aux mœurs afin d'en préserver celles qui pourraient en être les victimes. D'autre part des comptes readues de qu'idea individuele. part des comptes-rendus de suicides individuels part des comptes-rendus de suicides individuels ou multiples (comme par exemple, lorsqu'en se donnant la mort un individu entraîne avec fui d'autres membres de sa famille) sont extrêmement dangereux par l'influence qu'ils peuvent exercer sur des mentalités faibles en leur montrant combien il est facile de s'ôter la vie. Les récits de crimes ont également un pouvoir de contagion: combien de criminels n'ont-ils pas reconnu devant les tribunaux que la première idée de leur acte leur a été donnée par de mau-vais films? ce qui ferait suppose par de mau-vais films? ce qui ferait suppose par de mauvais films? ce qui ferait supposer qu'une très forte tendance au crime existe déjà dans le cœur humain, de même que 'des récits d'attentats aux mœurs, qui, il est indéniable, influencent facilement des mentalités morbides, ne produiraient pas cet effet s'ils n'agissaient pas sur un terrain favorable. favorable.

Que faut-il donc dire? et que faut-il taire? La tâche d'un reporter ou d'un chroniqueur cons-ciencieux et réalisant ses responsabilités doit être ici de renforcer le sens de la justice dans la men-talité populaire, de faire œuvre d'information quant aux vices et aux fautes de la société ou de

¹ Voir le précédent numéro du Mouvement.

AVIS IMPORTANT

A partir de la date de parution du présent numéro, l'adresse de la Rédac-tion et de la Direction du «MOUVE-MENT FÉMINISTE» comme l'adresse personnelle de la Rédactrice, sera de nouveau et jusqu'à nouvel avis

17, rue Töpffer, Genève.

Nous prions instamment tous nos lecteurs et abonnés de bien vouloir en prendre note, tout envoi fait aux Crêts de Pregny subissant de ce fait un retard d'un courrier en tout cas.

l'individu, et d'exercer par là une influence éducative. Evitons donc de protester contre des comptes-rendus sensationnels publiés par la presse et d'exiger, comme cela l'a été réclamé parfois, que les séances de tribunaux soient secrètes: car dans le public à l'égard de ce qui se passe der-rière des portes fermées, alors qu'il doit au contraire s'intéresser à l'activité des tribunaux et à

traire s'intéresser à l'activité des tribunaux et à la façon dont ils jugent.
Une dernière question à examiner est celle-ci: comment réagit le criminel à l'égard de la publicite donnée à son acte? Et ici, la responsabilité du chroniqueur est tout spécialement grande, car selon qu'il attribue à l'accusé un heroïsme inutile, ou qu'il raille son attitude, ou au contraire qu'il la dépeigne avec exagération, en le montrant suffisant, hautain, ou obstiné — l'avenir de ce d'ernière est en quelque sorte entre ses mains, et malheureusement, le reproche ne peut pas être épargné à la presse suisse de n'avoir amais par un titre sensationnel exagéré l'intejamais par un titre sensationnel exagéré l'interêt d'un procès, ou en amplifiant des détails d'avoir modifié le caractère du criminel. Il y a là pour la presse une effrayante responsabilité dont il faut qu'elle se rende compte.

En terminant sa conférence, l'orateur insista encore sur deux points: d'abord ce qui importe n'est pas tellement ce que l'on dit, mais la manière avec laquelle on le dit. Et ensuite, ne pour-rait-pas y avoir dans nos journaux, à côté de la rubrique *Crimes &t accidents*, une autre rubrique intitulée Evènements heureux et bonnes brique mittuee Evenements neureux et connes actions? qui aurait certainement une excellente influence sur la jeunesse surtout (c'est avec joie qu'au cours de la discussion nous avons entendu di au cours de la discussión hois avois circular signaler que justement le *Schw. Frauenblatt* vient d'inaugurer pareille rubrique, qui a été accueillie de partout avec grand intérêt).

(La suite en 2º page) E. V. A.

Un Conseil supérieur de protection de l'enfance en France

M. Marc Rucart, Ministre de la Santé publique, a signé le 1º octobre dernier un décret instituant, auprès de son ministère et sous sa présidence, un Conseil supérieur de prosa présidence, un Conseil supérieur de protection de l'Enfance, dont on ne peut que saluer la création. Bien souvent, en effet, les deux femmes sous-secrétaires d'Etat, quand elles étaient en fonctions, avaient signalé l'utilité qu'il y aurait à établir une liaison entre les différents services concernant l'enfance dans les différents ministères, et à faciliter ainsi la préparation des réformes qui dépendent de plusieurs ministres. C'est maintenant chose faite, puisque ce Conseil est chargé d'assurer

- a) la coordination des divers services, organis-mes, institutions, et œuvres, soit publics, soit privés, ayant pour objet la protection ou la surveillance de Penfant.
- surveillance de l'enfant.

 b) la liaison permanente entre les différents onganismes nationaux et internationaux s'intéressant à la protection de l'enfance, et notamment la liaison entre ces services des divers ministères s'occupant de la protection de l'enfance et les Commissions compétentes de la Société des Nations.

 c) d'étudier toutes les questions renvoyées à son examen par le ministre de la santé publique ou par l'un tles ministres desquels relèvent des questions touchant à la protection ou à la surveillance de l'enfance.

Parmi les problèmes prévus comme devant d'abord occuper ce Conseil, M. Rucart a indiqué celui de l'enfance délinquante, la question des enfants assistés et celle de l'adoption devant venir en seconde ligne. Enfin, et pour exécuter le travail décidé par ce Conseil, il est créé un secrétariat permanent, et toutes les féministes seront heureuses d'apprendre que les noms de deux femmes y figurent: celui de Mi^{me} Eliane Brault, nommée secrétaire générale, et celui de Mi^{le} Bruguiène, secrétaire administrative. De plus, et personné n'aurait compris qu'il pût en être autrement, si ce Conseil doit être présidé par le ministre luiméme, duquel il relève, il compte trois vice-présidents, dont deux sont des femmes, les anciennes sous-secrétaires d'Etat appelées à s'occuper de l'enfance: Mi^{les} Cécile Brunsvicg et Suzanne Lacore. Et ainsi est réparé partiellement du moins — le geste si peu élégant du cabinet Chautemps du printemps dernier Josson'il gemulaca par des hommes — partiellement du moins — le geste si peu élégant du cabinet Chautemps du printemps dernier, lorsqu'il remplaça par des hommes les deux femmes qui avaient fait preuve une année durant d'une si utile activité en faveur

de l'enfance.

Nous disons bien: partiellement. Car si nous félicitons de tout cœur les deux viceprésidentes de ce Conseil, et tout spécialement notre amie, Mme Brunschvieg, de pouvoir maintenant reprendre sous une autre forme leur si précieuse activité brusquement interleur si précieuse activité brusquement interrompue par les événements politiques de juin
dernier, nous ne pensons pas que nous, féministes, puissions nous déclarer complètement satisfaites, tant que la promesse formulée par M. Chautemps « de faire quelque
chose pour les femmes » n'aura pas été remplie. La présence de deux femmes ministres
était un gage de cette prochaine reconnaissance des droits politiques qu'il est absurde,
en France autant qu'en Suisse, de différe encore ; la présence de femmes au Conséil de
protection de l'enfance est un gage de travail
social pressant et bien fait. Et toutes nos
lectrices jugeront d'elles-mèmes que ce sont
là deux éléments tout-à-fait distincts.

J. Gueyybaud.

J. GUEYBAUD.

P. S. Il n'est pas inutile de remarquer que l'une des attributions de ce Conseil est d'établir la liaison avec les Commissions com-pétentes de la S. d. N. N'est-ce pas là un signe de l'influence directe ou indirecte que

peut exercer l'institution de Genève en ces domaines? et ce Conseil aurait-il jamais vu le jour si la S. d. N. ne s'occupait pas depuis douze ans de ces questions?...



Le statut de la femme indigène

La polygamie en Afrique

La polygamie en Afrique

N. D. L. R. — L'un des plus intéressants docements qu'ait fait surgir la discussion du statut de la femme devant la S. d. N.\(^1\) est certainent le mémoire très fortement documenté de l'Alliance Ste Jeanne d'Arc. Cette organisation de féministes catholiques a pris l'heureuse initiative, de concentrer ses recherches sur le statut de la femme indigène, ce qui, non seulement, a évité des redites avec les mémoires d'autres organisations, mais encore lui a permis de donner une ampleur toute particulière à son étude. Nous recommandons vivement la lecture de celle-ci à tous ceux qu'intéresse la situation de la femme sous tous les climats (document de la S. d. N. A. 14 1937 V.) et nous en détachons, pour mieux la faire connaître à nos lectrices, le chapitre suivant, sur la polygamie en Afrique.\(^2\)

La polygamie est encore plus ou moins répan-due dans toute l'Afrique et, dans les districts où elle est largement pratiquée, c'est un vérita-ble fléau. Dans le Cameroun, soit britannique, soit français « c'est encore un facteur puissant d'immoralité», écrit un correspondant. Des chefs polygames riches, qui achètent toutes les fem-mes disponibles dans un district, forcent 40 % des hommes plus jeunes à demeurer célibataires malgré eux. Le polygame offre ses « femmes » contre argent à des soldats ou à d'autres employés de passage; il les offre à ses nombreux amis ou comaissances qui viennent lui rendre visite, il les met à la disposition de ces mêmes dibateire qu'il a misse de femmes et qui sen célibataires qu'il a privés de femmes et qui, en retour, travailleront sa terre et lui donneront des

1 Voir le numéro précédent du Mouvement. ² On peut aussi se procurer cette étude (texte français ou anglais) au siège de l'Alliance Ste-Jeanne 55, Berner Str. Londres W. 1.

Le cours de vacances de Rheinfelden

Une petite ville au bord du Rhin. Un grand pont de pierre solidement an L'Allemagne sur l'autre rive. de pierre solidement ancré dans le fleuve.

L'Allemagne sur l'autre rive.
Une petite ville qui, malgré ses hôtels modernes et ses établissements de bains, a su garder son caractères et son style et qui, grâce à ses maisons peintes, ses murs tapissés de feuillages rouges et les fleurs de ses fenêtres a encore conservé, malgré la pluie et le brouillard de cet atomne maussade, l'éclat des jours d'été.

C'est dans ce cadre charmant que s'est réuni cette année le Cours de vacances, organisé par l'Association suisse pour le Suffrage féminin, l'Union suisse des Institutrices et l'Union suisse Maîtresses d'écoles professionnelles et nagères.

Comme les années précédentes, le cours était dirigé par M^{mes} Leuch, Vischer-Alioth et Grütter, toujours pleines d'un entrain communicatif. Des exercices de présidences, de discussion et de petites causeries ont alterné avec des travaux de grande valeur, présentés par des conférenciers des deux sexes. Il y eu ample matière à discussion, et en se quittant le dernier soir, les par-ticipantes s'avouaient les unes aux autres que leurs nuits avaient été souvent troublées par tout ce que leurs pauvres têtes avaient dû enregistrer dans la journée.

Le thème général mis à l'étude était: *l'Educa*

tion de la femme en vue de sa responsabilité civique. A voir l'intérêt que tout le monde prit à étudier cette question et à entendre le récit des expériences déjà faites, on peut vraiment dire que l'opinion publique commence à se préoccuper

de ce problème. Jusqu'ici, il semble que ce sont presque uniquement les Associations pour le Suf-frage et la Commission d'Education nationale frage et la Commission d'Education nationale de l'Alliance, qui se soient donné comme tâche de de l'Allance, qui se soient donne comme tache de former les futures citoyennes. Maintenant, il faut absolument que toutes les Associations féminines se mettent à étudier le sujet. Il faut que, par ces Associations, on atteigne le plus grand nombre possible de femmes et qu'on leur montre quelle est leur part de responsabilités dans la vie de l'État. En attendant qu'on nous conne le droit de vote, notre devair est de dédonne le droit de vote, notre devoir est de dé-velopper en nous, et chez ceux qui dépendent de nous, le sens de la communauté nationale et d'apprendre comment et par qui notre pays est gou-verné. Une attention toute particulière devra être accordées aux méthodes qui devront être em-ployées pour cette éducation civique. Il faudra rations et surtout, il faudra éveiller l'intérêt des femmes en abordant les questions par leur côté pratique.

Au dire de chacune, le cours de Rheinfelden une grande réussite. La plus parfaite cor-lité y a régné et aussi un véritable effort dialité y de compréhension entre femmes de milieux, de langues et de cantons différents. On n'y enten-dit pour ainsi dire jamais prononcer les mots de bolchévisme ou de facisme, si destructeurs de notre vie nationale. Le seul regret que nous ayons à exprimer, c'est que les Suisses romandes y fussent en nombre si restreint. Il est question que le cours de l'année prochaine ait lieu sur les bords du Leman. Espérons alors que les Welches mettront leur point d'honneur à y accueillir en masses leurs sœurs confédérées.

H. GAUTIER-PICTET.

enfants. Par exemple, un polygame possédant 200 femmes les laisse libres d'aller et venir, pourvu qu'elles lui rapportent régulièrement une somme Finalement les femmes se livrent sans scrupules à n'importe quel étranger. En somme, la polygamie n'est que la prosti-tution élevée à la dignité d'un système social

(Gabon, Cameroun français).

Le chef fait travailler ses femmes sur ses propres plantations, il les loue à Padministration et à des entrepreneurs pour des travaux spé-ciaux; il les cède pour payer ses dettes. Qu'est-ce que tout cela sinon du travail forcé?

Il va sans dire que la polygamie fait perdre à la femme toute dignité humaine. Que font les divers gouvernements pour la décourager et res divers gonvernements pour la decounaget et encourager le mariage monogame? Dans le Cameroun britannique et français, l'attitude de l'administration a été plus obstructive que constructive, (« La polygamie est le seul état convenant aux indigênes ») et l'on ne fait aucun effort pour arrêter l'exploitation évidente de la forma. En toute justice il faut reconnaître que femme. En toute justice, il faut reconnaître que les femmes elles-mêmes trouvent parfois avantageux d'épouser un homme riche, même s'il est polygame. Mais les femmes qui sont converties au christianisme et qui désirent un mariage monogame se trouvent souvent dans de grandes dif-ficultés. Il est vrai que, depuis 1934, le gouver-neur du Cameroun français a fait des efforts pour améliorer la situation. Ainsi *la loi* requiert le consentement de la femme pour tout mariage et un règlement cherche à rendre possible l'abandon de la polygamie, mais ce même règlement présente des lacunes évidentes. Si le mari désire devenir monogame, il peut encore exiger le remboursement de la dot de celles de ses « femremboursement de la dot de celles de ses « tem-mes » qui se remarient. Une demande de libéra-tion faite par la femme n'est pas accordée avant que la totalite de la dot ait été remboursée au mari; mais du fait que la femme n'a aucun argent qui lui appartienne et qu'elle peut désirer épouser un homme beaucoup moins riche que son epotiser un nomme beaucoup moins rice que soin premier mari polygame, cela peut ne pas être toujours possible; bien que la lettre de la loi accorde la liberté à la femme, en pratique, cette liberté est inaccessible. Les frais entraînés par la demande de jugement dépassent les possibilités de la femme; les juges du tribunal sont, pour la plupart, des chefs polygames; en théorie, le mariage ne peut avoir lieu que moyennant consentement — en pratique, l'administration déclare que lorsque l'argent a été versé pour la femme, il faut le rembourser si elle veut être libérée. C'est une forme indiscutable d'esclavage.

Telle est la situation du Cameroun où « la

tolérance de la polygamie ressemble parfois à de l'encouragement» et où les lois prévoyant la liberation des femmes sont très peu connues, inopérantes et mal interprétées. Dans certaines parties du Togo et du Gabon, il en est à peu ès de même.

Le Congo belge a fait des efforts énergiques

pour déraciner le fléau de la polygamie. On en-courage systématiquement le mariage monogame — la polygamie est interdite à tous les fonctionnaires indigènes et aux indigènes qui ont contracté un mariage civil — chaque « femme » supplémentaire donne lieu à un impôt double supplémentaire. Tous les secours matériels aux sont assurés aux missions, particulièrement en vue de la formation de familles mono-games. Néanmoins, là comme au Cameroun francais, la femme doit racheter sa liberté au mari polygame, à moins que celui-ci ne l'ait ac-quise illégalement après un mariage civil. Dans

les districts où il existe des ordonnances rela-tives au mariage chrétien, au mariage civil ou aux deux mariages à la fois, ces mariages sont de facto monogames. Dans beaucoup de districts le Gouvernement impose un impôt spécial au mari de plusieurs femmes (impôt sur les huttes ou impôt de capitation), et cette mesure combi-née au prix élevé de l'achat et de l'entretien des femmes contribue à faire décroître la polygamie. Une autre cause de déclin réside dans le fait

que la plupart des administrations obligent les hommes à faire leur travail eux-mêmes au lieu de leur permettre de s'en décharger sur leur femme. Mais trop souvent, néanmoins, le Gouvernement protège les coutumes, prétendant qu'il ne « pour-rait pas s'opposer aux vues de la tribu en cette matière ». La polygamie est presque toujours découragée par les missionnaires. L'éducation et l'in-fluence européenne agissent également pour amener une décroissance nette bien que lente, et l'exemple des familles chrétiennes monogames devrait pro-duire avec le temps un effet salutaire. Les jeunes filles bien élevées n'aiment pas l'idée d'un mariage polygame: tout l'enseignement chrétien ainsi que les idées sociales chrétiennes tendent à décourager en général et, dans le Bouganda (Ouganda) au moins, c'est une chose honteuse que de demeurer païen. La monogamie gagne nettement du terrain.

Femmes députées et conseillères municipales

Afrique du Sud. — Grande-Bretagne — Danemark. — Indes.

Une troisième femme, Mrs. Ballinger, vient d'être élue au Parlement de l'Afrique du Sud, ce qui porte à trois le nombre des femmes siégeant dans cette Assemblée: Lors d'une récente élection complémen-

taire, à Glasgow, la candidate travailliste, Mrs. G. D. Hardie, veuve du précédent député pour cette circonscription, a été élue à une majorité de près de 6.000 voix. De ce fait, onze femmes siégeent actuellement à la Chambre des

Communes.

— Les dernières élections municipales da-Les dermers electrons municipales da-noises ont fait entrer 80 femmes dans les Conseils municipaux. Malheureusement, ce chiffre est en recul sur celui résultant des élections précédentes, 91 femmes siégeant alors dans ces Conseils.

 Aux Indes, plusieurs femmes occupent, en vertu de l'application des dispositions de la en vertu de l'application des dispositions de la nouvelle Constitution, des fonctions importantes dans l'Etat. C'est ainsi que dans les Provinces Unies une t'emme a été nommée Ministre de l'hygiène, et une autre secrétaire au Ministère de la santé publique. Trois femmes sont, non seulement députées, mais encore présidentes ou vice-présidentes d'Assemblées législatives: à Madras, à Bombay, et dans l'Assam. C'est là un magnifique début pour le féminisme aux Indes.

...Peut-être aime-t'on mieux Avec des pleurs dans les yeux.

MARIE NOEL.

Les femmes et la paix La «Journée des Femmes pour la Paix»,

Un message de Hollande

Un message de Hollande

N. D. L. R. — Nos lectrices n'ont pas oublié
que quelques-unes de nos concitoyennes habitant
la Hollande ont participé ce printemps pour la
première fois au grand cortège silencieux que
les Sociétés féminines de Hollande organisent
chaque année le 18 mai en faveur de la paix, et
qui produit toujours une très forte impression
sur le public. En réponse à ce geste de solidarité confraternelle contre la guerre, le message
a été remis l'autre semaine, à Bâle, à l'Assemblée
de l'Alliance de Sociétés féminines suisses:

Aux femmes et aux mères de Suisse.

Le Comite Central hollandais du Cortège des femmes pour la paix vous adresse, au nom de milliers de femmes et de mères de notre pays, son plus cordial message, ét exprime ses vœux les plus chaleureux pour que la réunion à Bâle des déléguées de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses contribue à faire progresser la paix entre les peuples.

Depuis longtemps, notre Comité forme le vœu qu'il soit possible d'organiser également dans votre pays, pour le 18 mai, le jour de la fête de la Société des Nations, un cortège de femmes pour la paix, qui puisse servir d'exemple à d'autres.

C'est conduite par la force de l'amour que nous nous unirons pour obtenir la paix pour tous. Mais pour atteindre ce but, il nous faut chaque jour mettre cette force au service de notre prochain, ce qui exige de nous beaucoup de patience et de persévérance. Mais nous sommes persuadées qu'un jour viendra où il nous sera possible de tendre la main à des millions de femmes; nous devons nous sentir unies par un lien étroit et nous devons croire, ferme comme le roc, que la justice et l'humanité finiront par triompher.

vous toutes, femmes et mères, nous demandons instamment de rester fidèles en paroles comme en actes à l'œuvre de la paix, afin que se réalise pleinement la prière prononcée par un pasteur d'une humble église de votre pays: « Notre Père qui es aux cieux, accorde

peuple et au gouvernement de notre petit pays la sagesse et le courage nécessaires pour conserver la paix ».

Le Comité Central hollandais du Cortège féminin pour la paix.

La duchesse d'Atholl parle pour le R.U.P.

Parmi les conférencières qui ont offert leurs services au R. U. P. pour des conférences dans différents pays, figure notamment le duchesse d'Atholl (Gde-Bretagné). Nous apprenons qu'elle vient de faire comme déléguée du R. U. Vienne une conférence qui a remporté le plus grand succès, au cours d'une réception organisée par la petite fille de Marianne Hainisch, belle-fille de l'ancien président, et à laquelle assistaient les personnalités les plus en vue de la capitale autrichienne, et l'ambassadeur d'Angleterre. Revenant d'Espagne (on sait que la duchesse a fait partie de la mission féminine britannique qui s'est rendue il v a peu de temps dans ce pays), la conférenciere a parlé des origines de la guerre avec un courage et une franchise qui ont été grandement remarqués et très favorablement commentés dans la presse autrichienne.

à Genève

a treneve

Cette année de nouveau, les principales Sociétés féminines genevoises collaborent pour l'organisation d'une des journées de la semaine du
4 au 11 novembre, dite «Semaine de la Paix »
La question spécialement au programme de cette
journée sera celle de l'Education et de la paix,
et sera traitée en français par le penseur vigoureux qu'est M. Fritz Wartenweiler, le dimanche
soir 7 novembre. soir 7 novembre.

L'Assemblée de l'Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

(Suite de la Ire page.)

Le second orateur, M. von Schenk, débuta par exposer la conception de justice et d'élévation qu'il se fait de sa profession, et plus fortement encore que son prédécesseur, insista sur les dangers qui résultent des comptes-rendus embellis, boursouflés, exagérés, ou cherchant la note co-mique: ceci constitue un vrai danger pour la valeur professionnelle du rédacteur, et à ce seul titre déjà doit être soigneusement évité. Mais nous tous, lecteurs, risquons aussi de porter tort à notre prochain pour donner libre cours à notre amour du scandale; nous risquons de répandre d'inutiles et nuisibles bavardages, de développer notre goût de vengeance, et notre égoïsme de pharisien. Car il est certain que tous, juges, avocats, plaignants, accusés, témoins... et mêmes journalistes! sont affligés de penchants souvent repréhensibles et de défauts, mais que tous aussi ont en contre-poids de très nobles qualités, et les lecteurs, pour flatter le goût desquels les reporters se laissent aller parfois à l'exagération et à l'embellissement de la réalité, ont en partage eux aussi ces qualités et ces défauts. Par conséquent, il ne peut exister de compte-rendu purement objectif, parce que nos rapports avec nos proches sont forcément sub-jectifs. Allons même plus loin: cette objectivité tant réclamée n'est pas seulement une impossibilite mais est aussi un danger, car si le travail du reporter se borne à un simple compte-rendu sténographique des débats, toute responsabilité lui est enlevée, cette responsabilité qui le porte à faire un choix dans la masse des faits, à les mettre en ordre, à les expliquer ou à les passer sous silence. Informer et orienter le lecteur, mais sans l'exciter venir en aide à l'accusé, mais sans lui nuire, éviter les jugements unilatéraux ou trop simplistes, éveiller la pitié pour le criminel tout en défendant les droits et les intérêts minei tout en detendant les droits et les interets de la société, montrer les circonstances atténuantes qui peuvent expliquer le crime — telle est la grande tâche du journaliste, et telles sont les difficultés entre lesquelles il se débat. Maïs chacun de nous est placé devant les mêmes difficultés et seule notre foi en des principes supériors paut agus faire sertir de cette insections.

rieurs peut nous faire sortir de cette impasse. La discussion animée qui suivit ces deux con-férences a prouvé le très grand intérêt avec le-quel elles furent écoutées. Il est seulement grand dommage que la résolution proposée sur ces pro-blèmes si complexes, et que combattirent les re-présentants de la presse, n'ait pas été adoptée.

C'est un terrain tout différent qu'aborda Mme de Montet, en parlant en français de l'Education civique des femmes. Cette question a figuré au programme de l'Alliance dès son origine,



Les femmes et les livres

Le Cavalier de paille 1

Monique Saint-Hélier crée dans ses livres un univers très différent du nôtre à l'aide d'une volontaire puérilité, de rèves éveillés, de souvenirs brumeux et de la lecture de Rilke, souvenirs prumeux et de la lecture de Riliko, d'Alain Fournier et de Rosamund Lehman. Le Cavalier de paille est un roman du genre fantômal qui fait penser aux livres des romancières anglaises de notre époque, et qui a été mis en avant par le récent Prix Fémina dévolu à Louise Hervieu. Les critiques l'ont leuis en dévolu à Louise Hervieu. Les critiques l'ontendement et peut-être. loué ou dénigré abondamment et peut-être mérite-t-il « ni cet excès d'honneur ni cette

Le Cavalier de paille fait suite à Bois-Mort et marque un progrès, car l'auteur y exprime plus aisément, plus vraisemblablement, l'action

¹ Monique St-Hélier: Le Cavalier de paille. Grasset. éd. Paris.

Orasset, ed. Fails. ² On sait que le prix de langue française pour 1937 de la Fondation Schiller a été décerné à Monique St-Hélier pour ce roman justement.

synchronique de la vie et la vérité humaine. Et quelle intensité dans l'expression! Avec cela des longueurs qui lassent, des fourmillements de détails qui déroutent, des incohérences qui irritent. Mélancolique et désabusée autant qu'une Rosamund Lehmann, l'auteur mêle le passé et le présent, les morts et les vivants, le corps et l'âme, le rêve et le réel, l'involontaire et le logique, l'admissible et l'invaisemblable, tout au long d'un livre où les évènements ne se présentent pas isolément, mais par plans simultanés.

On lui prédit un bel avenir quand elle se sera dépouillée de ses maniérismes, de ses images encombrantes et enchevêtrées, quand elle atteindra à la simplicité lumineuse sans

Images encommanes e accommanes e le atteindra à la simplicité lumineuse sans laquelle il n'est point de chef-d'œuvre. Mais Monique Saint-Hélier s'évadera-t-elle jamais de ce rève éveillé si caractéristique et si charde ce rêve éveillé si caractéristique et mant? Cette évasion est-elle souhaitable ?

sait que Monique Saint-Hélier, de son véritable Betty Briod-Eymann, notre compatriote par son origine et par son ma-riage — elle est née à La Chaux-de-Fonds et a épousé un Lausannois — est une grande malade; depuis de longues années elle ne quitte pas sa chambre et, vivant en marge de la vie réelle, n'est que souvenirs et rèveries. Ainsi que dans l'Ulysse de Joyce, l'action

du Cavalier de paille se déroule en une seule journée, une seule nuit plutôt, et comme dans l'Invitation à la valse, de Rosamund Leh-mann, tout tourne autour d'un bal et d'une fille qui y figure. Le Cavalier de qui donne son titre au livre, est le le — si on peut dire — des cavaliers d'une jeune fille au bal: Ils se présentent, d'une jeune fille au bal: Ils se présentent, entraînant pour une danse, murmurant des mots tendres, puis s'éloignent sans plus, — inconsistants cavaliers de paille et non futurs compagnons de vie, — alors que Carolle, l'héroïne qui désire l'amour, s'effraye d'ai—mer deux hommes en même temps et quitte la bel le cour mauriri

le bal le cœur meurtri.

Raconter le roman? Tâche difficile, tant les événements se superposent, tant l'action est décousue. Carolle Alérac, une charmante fille, va au bal... verra-t-on la reprise au ta-lon de ses bas?... Catherine qui la déteste e l'envie et est fiancée au pire ennemi des Alé-rac dont il est en train d'achever la ruine, se rend à son cour de dessin où elle retrouve se rend à son cour de dessin où elle retrouve des artistes en herbe, entre autres ce jeune fou de Lopez qui a le visage jaune et les cils drus comme les queues de cerises... Le pasteur, Bertrand de la Tour, qui aime Carolle et est aimé d'elle sans que l'avoue l'un ou l'autre, passe la nuit à l'hôpital au chevet d'une catéchumène qui se meurt, Jonathan Graew, le fiancé de Cathérine, ivre comme à son habitude, s'écroule sur son divan et, parce qu'il est soigneux, ne pose pas les pieds sur les coussins... M^{mo} Roger, la concierge, balaie les escaliers du collège...

Pendant que s'affaire la concierge, Carolle

Pendant que s'affaire la concierge, Carolle danse. « Elle avait les yeux presque fermés, le visage était blanc. Doucement, dans l'éclat lunaire des girandoles, la bouche entr-ouverte paraissait confier des paroles secrètes, sans poids, des mots aériens de fantômes. Ils glissaient comme un rêve, s'arrêtaient. Les im-menses bouquets de tulipes les regardaient,

les mimosas piquaient tout de jaune; ils dansaient dans le jaune des jonquilles, dans le soufre des tulipes...»

Au bord de la neige, les jeunes gens de Au bord de la neige, les jeunes gens de l'Ecole d'art considérent cette maison où on danse. « Je vous dis que j'entrerai », déclare Lopez. Ils y pénétrèrent, se font accueillir; ils dansent. Des intrigues se nouent, des bouches se cherchent, des mots s'échangent qui pa-raissent définitifs et ne le sont pas... Et c'est les fin du bet.

Les pages les plus belles du livre, — elles touchent au sublime, a écrit un critique, — sont celles de la veillée du pasteur auprès du lit de la jeune agonisante, cette Alice qui fut pliante, onduleuse, le liseron de la paroisse.

La mort s'arrêta un instant et Alice ouvrit les ieux. Le pasteur se, pencha sur elle. Elle bal-utfa: « Je vous ai fait appeler parce que...»

N'est-ce pas, petite Alice?

Elle le regarda; sur son visage exténué, quelque chose passa, comme le soir quand dans la
clarté des réverbères, on aperçoit le jaume aïgu
et printanier d'une plate-bande de jonquilles.

— Je vous ai aimé plus que Lui.

La voix était distincte, cette fois, aussi 'nette
qu'en ce matin où dans une église de campagne,
elle avait ratifié son vœux de baptême, et le
visage retomba, délivré.

En dépit des longueurs, des détails trop minces ou parfois grossiers et des images de